

## DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

**N°012/2026 – 1.1 MP**

### Objet : Travaux de création de grilles pluviales pour la nouvelle bibliothèque

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 010/2026 en date du 02/04/2026 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus pour un montant inférieur à 60 000 € HT, pour les marchés et des accords-cadres de fournitures et services, et pour un montant inférieur à 100 000 € HT, pour les marchés et des accords-cadres de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la création d'une nouvelle bibliothèque ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer des grilles pluviales pour la nouvelle bibliothèque,

**Vu** le devis de la SAS CARMINATI Frères, BP n° 1 – 30330 SAINT PAUL LES FONTS pour un montant de 2 850.25 € HT soit 3 420.30 € TTC ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer le devis la SAS CARMINATI Frères, BP n° 1 – 30330 SAINT PAUL LES FONTS pour un montant de 2 850.25 € HT soit 3 420.30 € TTC pour la création de grilles pluviales pour la nouvelle bibliothèque.

Saint Laurent des Arbres, le 7 avril 2026.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

